

“SO IMMO”
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000,00 Euros
Siège Social : 60, Rue du Commerce
51350 CORMONTREUIL
794 800 722 RCS REIMS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

Présenté par la SARL COMPTAVEC
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale des Commissaires Aux Comptes de l'EST

“SO IMMO”
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000,00 Euros
Siège Social : 60, Rue du Commerce
51350 CORMONTREUIL
794 800 722 RCS REIMS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SARL SO IMMO
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Messieurs,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désignés en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du **09 Décembre 2025**, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de la société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2024, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître des capitaux propres d'un montant de 1.211.358 €.
- L'assemblée générale du 30 juin 2025 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.
- Une distribution de dividendes est intervenue pour un montant de 150 000 Euros à la suite de la décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 Juin 2025. Depuis la date de clôture des comptes, aucune autre distribution de dividendes n'a été réalisée

- L'état des immobilisations au 31/12/2024 met en évidence une valeur d'acquisition des immobilisations corporelles de 203 133 € et un cumul d'amortissement de 60 016 € soit une valeur nette de 147 840 €
- Les stocks au 31/12/2024 sont valorisés à 1 455 617 €. Nous n'avons pu assister à l'inventaire. Nous avons demandé au dirigeant de nous confirmer l'exhaustivité des informations transmises afférentes à cette opération de transformation, ainsi que l'absence d'événements significatifs susceptibles de remettre en cause les capitaux propres depuis le dernier exercice clos.
- Les rapprochements bancaires au 31/12/2024 est conforme à l'actif de la société pour un montant de 918 953 €

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres au 31 Décembre 2024 est au moins égal au montant du capital social.

Il n'a été stipulé aucun avantage particulier.

Reims, le 15 Décembre 2025



SARL COMPTAVEC
M.JEULIN Paul-Emmanuel
Commissaire à la transformation
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires Aux Comptes de l'EST